

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7  
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 03 Juillet 2026 décide :

| ACTE ADMINISTRATIF | DELIBERATION POUR ADOPTION                                                                                   |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acte 74-2026       | Création du D.I.U Recherche interventionnelle pour la santé des populations (RISP) pour la Faculté de santé. |

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la création du D.I.U Recherche interventionnelle pour la santé des populations (RISP) pour la Faculté de santé.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 03 Juillet 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de  
l'International et de l'Europe

Pour le Président et par délégation,

Atain TROUILLET

Vice-Président chargé de la Formation,  
de l'International et de l'Europe

|              |                  |               |
|--------------|------------------|---------------|
| MEMBRES : 39 | REPRESENTES : 12 | PRESENTS : 15 |
| QUORUM : 20  |                  |               |

|           |             |           |
|-----------|-------------|-----------|
| POUR : 27 | CONTRE : 00 | ABST : 00 |
|-----------|-------------|-----------|

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

## Diplôme Inter-Universitaire

**Mention : Recherche Interventionnelle pour la santé  
des populations**

### Composante de rattachement :

**Faculté de Santé**

Statut de la demande

*Création*



**Soumission du dossier à la CFVU du :**  
03/07/2026

*Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est  
valable pour 5 années universitaires.*

◆ **Auto-évaluation** *(A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)*

- ◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

| Année universitaire | Inscriptions principales |    | Inscriptions secondaires |    | Abandon éventuels | Nombre de certifiés ou de diplômés |
|---------------------|--------------------------|----|--------------------------|----|-------------------|------------------------------------|
|                     | FI                       | FC | FI                       | FC |                   |                                    |
|                     |                          |    |                          |    |                   |                                    |
|                     |                          |    |                          |    |                   |                                    |
|                     |                          |    |                          |    |                   |                                    |
|                     |                          |    |                          |    |                   |                                    |
|                     |                          |    |                          |    |                   |                                    |

- ◆ **Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.**

• **Points forts** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Points faibles** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Pistes d'amélioration** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## ◆ Responsables

| Responsable Pédagogique (porteur du projet) |         |                                  |
|---------------------------------------------|---------|----------------------------------|
| NOM                                         | Prénom  | Courriel                         |
| Collange                                    | Fanny   | fanny.collange@chu-st-etienne.fr |
| Guyot                                       | Jessica | jessica.guyot@univ-st-etienne.fr |

| Responsable Administratif |         |                                     |
|---------------------------|---------|-------------------------------------|
| NOM                       | Prénom  | Courriel                            |
| Gourbère                  | Nicolas | nicolas.gourbere@univ-st-etienne.fr |

## ◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Il est créé à compter de l'année universitaire 2026-2027, en partenariat avec l'Université Paul Valéry de Montpellier 3, l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, l'Université de Bordeaux et l'Université Paul Sabatier de Toulouse un diplôme interuniversitaire intitulé **Recherche Interventionnelle pour la santé des populations (RISP)**.

## ◆ Éléments de contexte

Il s'agit d'appréhender les enjeux, méthodes, raisonnements et implications propres au domaine de la recherche interventionnelle pour la santé des populations.

## ◆ Objectifs

### ◆ Objectif global de la formation

L'objectif est de former à la RISP des chercheurs ou autres agents de recherche, des courtiers en connaissances ou des acteurs impliqués dans une recherche interventionnelle au domaine particulier de la recherche interventionnelle en santé des populations.

### ◆ Objectifs pédagogiques

Appréhender les enjeux, méthodes, raisonnements et implications propres au domaine de la recherche interventionnelle pour la santé des populations (RISP).

Les principales compétences développées dans ce DIU :

- Situer dans le champ de la santé publique, les objectifs et les particularités de l'intervention en santé des populations

- Appréhender les spécificités de la RISP
- Identifier les designs d'étude correspondant à différentes questions de recherche
- Considérer et analyser le contexte en RISP
- Mobiliser les modèles théoriques dans la RISP
- Mobiliser différentes expertises disciplinaires et expérientielles dans la conduite de la RISP
- Identifier les enjeux de transferts de connaissances autour d'un projet RISP
- Faciliter l'échange de connaissances tout au long du processus de recherche en collaborant avec des responsables politiques, des partenaires communautaires, des décideurs et d'autres chercheurs
- Rendre utiles les résultats d'une RISP dans le monde scientifique, dans le monde de l'intervention et de la décision.

#### ◆ **Le cas échéant, articulation avec la recherche**

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Ce DIU s'appuie directement sur les méthodologies et les thématiques de recherche développées à l'institut PRESAGE de l'université Jean Monnet. Il s'appuie également sur le réseau de recherche So-RISP qui regroupe les Universités de Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Saint-Étienne.

## ◆ Caractéristiques de la formation

|                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau d'études                                             | <input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> cycle<br><input checked="" type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> cycle<br><input checked="" type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> cycle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                |
| Capacité d'accueil                                          | Minimum (seuil d'ouverture) : 4<br>Maximum : 20                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                |
| Public cible <a href="#">Cf Annexe 2</a>                    | <input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale<br><input checked="" type="checkbox"/> Formation continue                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                |
| Inscription secondaire                                      | La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? <b>non</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                |
| Attendus ou Prérequis                                       | Niveau d'entrée minimal : <b>BAC+5</b><br><br>- Chercheurs et futurs chercheurs sur les interventions pour la santé des populations.<br>- Personnels de recherche sur les interventions pour la santé des populations.<br>- Personnes déjà impliquées dans une recherche interventionnelle qui souhaiteraient approfondir leur compréhension du champ.<br>- Professionnels courtiers en connaissances, médiateurs ou facilitateurs entre les différentes parties prenantes de la recherche.                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                |
| Modalités de candidature                                    | <b>Choisir dans le menu déroulant</b><br><br>Le candidat devra justifier d'une expérience dans la recherche à l'aide de son CV ou de sa lettre de motivation. Cette expérience peut se traduire par un doctorat ou par divers investissements dans un projet de recherche ayant mené ou non à une publication. Les personnes non titulaires d'un doctorat mais titulaires d'un master avec une expérience notable en recherche peuvent donc candidater à cette formation.<br><br>Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (a minima).<br><br>Un niveau de langue C1 selon le CECRL est exigé. |                                                                                                                                |
| Durée de la formation                                       | <b>Annuelle</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                |
| Modalités pédagogiques                                      | <b>Hybride</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                |
| Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences | <b>Examens de fin de formation uniquement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                |
| Session de rattrapage                                       | <b>oui</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | * si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du |
| Stage                                                       | <b>non</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                |
| Projet                                                      | <b>non</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                |
| Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit               | <b>oui</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                |

|                  |            |                                                   |
|------------------|------------|---------------------------------------------------|
| Soutenance orale | <b>oui</b> | projet, les crédits et les coefficients affectés. |
|------------------|------------|---------------------------------------------------|

## Compléments d'information :

|                                                                                                                                                                                       |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ?<br>(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) | <b>non</b> |
| Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ?<br>(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)  | <b>non</b> |
| Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ?<br>(Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)                                     | <b>non</b> |
| Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ?<br>(Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)                        | <b>non</b> |

## ◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

**Important :**

*Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.*

| Intitulés des enseignements<br><i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i> | Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif | Volumes horaires |    |    | Crédits<br>(Facultatifs) | Coefficients<br>(Facultatifs) |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------|----|----|--------------------------|-------------------------------|
|                                                                               |                                                                     | CM               | TD | TP |                          |                               |
| Enseignements en distanciel (synchrone et asynchrone)                         | Obligatoire                                                         | 95               |    |    |                          |                               |
| Enseignements en présentiel                                                   | Obligatoire                                                         | 30               |    |    |                          |                               |
| <b>Totaux</b>                                                                 |                                                                     | <b>125</b>       |    |    |                          |                               |

## ◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

|                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</b></p> <p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)</p> | <p>Pour être admis, le candidat doit avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- satisfait aux conditions d'assiduité</li> <li>- obtenu une note au moins égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves.</li> </ul> <p>Nature des épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une épreuve en distanciel, consistant en la rédaction d'une lettre d'intention</li> <li>- une épreuve orale de 20 minutes : soutenance de mémoire avec présentation d'un projet de recherche.</li> </ul> <p>Note : inscription en année-mémoire autorisée avec bénéfice de l'écrit d'un an.</p> |
| <p><b>Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage</b></p> <p>(préciser si identiques ou différentes de la session principale)</p>                                                                                                                     | <p>Mêmes modalités que l'épreuve initiale.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |



## ◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

| Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU |                                          |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)               | Section CNU ou discipline d'enseignement |
| Fanny COLLANGE, MCU                                    | Université Jean Monnet, Saint-Étienne    |
| Jessica GUYOT, PhD                                     | Université Jean Monnet, Saint-Étienne    |
|                                                        |                                          |

| Intervenants extérieurs      |                                        |
|------------------------------|----------------------------------------|
| Statut et profession exercée | Spécialité enseignée dans la formation |
| Professeur François ALLA     | ISPED, CHU de Bordeaux                 |
| Professeur Linda CAMBON      | ISPED, CHU de Bordeaux                 |
| Nolwenn STEVENS, PhD         | ISPED, CHU de Bordeaux                 |
| Cyrille DELPIERRE, Dr        | Université Paul Valéry, Toulouse 3     |
| Florence COUSSON-GÉLIE, PU   | Université de Montpellier 3            |
| Camille JOANNES, MCU         | Université Paul Valéry, Toulouse 3     |
|                              |                                        |
|                              |                                        |

## ◆ Tarifs de la formation (sous réserve d’approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l’annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d’application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

| Tarif FI (€)                                   |                                                                                    | A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés. |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Plein tarif<br><i>Tout compris, sauf CVEC.</i> | Tarif « réduit »<br><i>Tout compris, sauf CVEC.</i><br>Préciser le public concerné |                                                                                                                                       |
| 650€                                           | 650€                                                                               |                                                                                                                                       |

| Tarif FC (€)                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                     | A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Plein tarif<br><i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i><br><br><i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i> | Tarif « réduit »<br><i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i><br><br><i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i> |                                                                                                                                       |
| 2500€                                                                                                                                                                                     | 2500€                                                                                                                                                               |                                                                                                                                       |

|                                             |                   |
|---------------------------------------------|-------------------|
| <b>Visa du contrôleur de gestion du :</b>   | <b>17/06/2026</b> |
| <b>Adopté au conseil de composante du :</b> | <b>10/06/2026</b> |

# Annexe 1

---

## *Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement*

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- **Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).**

**Une attestation (AEU)** peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

**Un certificat** peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

**Les DU et les DIU** correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

**Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés** dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

---

# Annexe 2

## Publics cibles

---

### **Pour mémoire :**

**La formation initiale** concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

**L'admission dans un parcours au titre de la formation continue** et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

**Reprise d'études.** Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

---

# Annexe 3

---

## **Rappels sur les frais de scolarité :**

### ***Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée***

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

### ***Stagiaires de la formation continue***

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

### ***[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]***

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

---

---

## **CVEC :**

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

---

# Annexe 4

## Programme prévisionnel de formation

---

Module FONDA-RISP

---

### Fondamentaux sur l'intervention pour la santé des populations et sur la RISP

---

#### **DOMAINE DE COMPETENCES : Spécificités du champ de la recherche intervention en santé des populations**

##### Compétence principale

1. Situer et mobiliser des connaissances pertinentes éclairant les spécificités de l'intervention en santé des populations au sein du domaine de la santé publique.

##### Compétences

1.1 Situer dans le champ de la santé publique les objectifs et les particularités de l'intervention en santé des populations

1.2 Appréhender les spécificités de la recherche sur les interventions en santé des populations : introduction à la RISP

Période : septembre – octobre- novembre

Modalité : à distance (e-learning)

Volume horaire total : 30 H

*Temps stagiaires (prise de connaissances des cours et temps de travail personnel estimés à 30H)*

Responsable(s) du module : Florence Cousson Gélie et Cyrille Delpierre

##### Contenus

#### **1. Les modèles explicatifs de la santé**

*Les déterminants de la santé*

*Les modèles théoriques psychosociaux de la santé*

*Les déterminants sociaux de la santé et les modèles socio-écologiques ou d'explication des inégalités*

#### **2. Les stratégies d'intervention en santé publique**

*Des types de prévention (primordiale, I, II, et III...) aux grands types d'interventions : objectifs, limites, écosystème d'action*

#### **3. Les principes devant guider l'intervention en santé publique**

*L'enjeu des inégalités sociales de santé / gradient social et iniquités en santé*

*Ethique d'intervention : autonomie, liberté, respect, etc.*

*Empowerment et démocratie sanitaire*

#### **4. RISP et champs connexes**

*HSR, Clinique, IS, IR, HTA, etc.*

## 5. L'influence du contexte – Utilité sociale des connaissances

## 6. Spécificités des démarches règlementaires RISP

*Côté « médecine » - CIC RISP*

*Côté « SHS »*

*Comment s'insérer dans le cadrage en SP (Jardé – hors Jardé – conditions, avantages et inconvénients), répondre aux procédures d'approbation éthique des projets de RISP (en France)*

1 à 2 Webinaire(s) (durée 1h) Orientation disruptive / Applications concrètes / Récits ou témoignages

---

Module METHO-RISP

**Concepts, approches et méthodes de la RISP**

---

**DOMAINE DE COMPETENCES : Méthodes pour la recherche interventionnelle en santé des populations.**

Compétence principale

2. Savoir mobiliser les approches et méthodes utilisables en RISP.

Compétences

2.1 Identifier pour chaque type d'étude et de questions de recherche, les designs les plus appropriés

2.2 Savoir prendre en considération et analyser l'influence du contexte en RISP

2.3 Situer la place et la pertinence des méthodes quantitatives et qualitatives en RISP

2.4 Savoir mobiliser les modèles théoriques dans la RISP

2.5. Savoir mobiliser différentes expertises disciplinaires et expérientielles dans la conduite d'une RISP

Période : décembre – janvier – février

Modalité : à distance (e-learning)

Volume horaire total : 35 H

*Temps stagiaires (prise de connaissances des cours et temps de travail personnel estimé à 50H)*

Responsable(s) du module : François Alla et Linda Cambon

Contenus

## 7. Les différents cas de RISP

Researched-based, field-based, embedded research

## 8. Les différentes questions de recherche en RISP

Efficacité, Conditions d'efficacité/émergence/impact, Faisabilité, viabilité, Mise à l'échelle, Efficience, Équité, etc.

## **9. Pertinence et grands principes des différents designs en fonction des questions de recherche**

Les études pilotes en RISP

Les études expérimentales (dont en cluster, stepped-wedge),

Les quasi-expérimentales,

Les expérimentations naturelles,

Les études de cas/multi-cas

Les modèles hybrides.

Les analyse d'impacts (effets non prévus)

Single case

## **10. Les différents types de recueil de données quantitatifs et qualitatifs et mixtes : objectifs et méthodes**

### **11. Les évaluations fondées sur la théorie**

Les fondements, les différents courants, points communs et différences

Types/ catégories de théories mobilisables : psychosociales, TOC, ancrée, réaliste, etc.

Exemple d'un projet de recherche sur la base de théorie psychosociale

Exemple d'un projet de recherche sur la base de théorisation rétroductive en évaluation réaliste

Rôle des parties prenantes « non chercheurs » dans ces approches évaluatives

### **12. Contraintes et leviers pour mobiliser des parties prenantes multidisciplinaires**

Retour d'expérience du réseau SORISP

*Ex : développement d'une Culture Commune au sein du réseau So-RISP : production du glossaire*

### **13. Méthodes de mobilisation (ex. living lab.) - exemple du APPIE-lab**

1 à 2 Webinaires – (durée 1h) Orientation disruptive / Applications concrètes / Récits ou témoignages

**DOMAINE DE COMPETENCES : Utilité sociale de la recherche interventionnelle pour la santé des populations et transfert de connaissances.**

Compétence principale

3. Savoir produire des connaissances utiles en RISP et les partager.

Compétences

3.1 Identifier les enjeux de transferts de connaissances autour d'un projet de RISP. (Utilité de la RISP et objectif de transformation sociale)

3.2 Faciliter l'échange de connaissances tout au long du processus de recherche en collaborant avec des responsables politiques, des partenaires communautaires, des décideurs et d'autres chercheurs

3.3 Savoir publier /discuter/rendre utiles des résultats dans une perspective de RISP dans le monde scientifique

3.4 Savoir publier /discuter/rendre utiles des résultats dans une perspective de RISP dans le monde de l'intervention/décision

3.5 Réfléchir à son rôle et ses impacts dans l'amélioration de la santé et de la guérison de la population

Période : mars – avril – mai

Modalité : à distance (e-learning)

Volume horaire total : 30 H

*Temps étudiants (prise de connaissances des cours et temps de travail personnel estimés à 50H).*

Responsable(s) du module : Jessica Guyot et Nolwenn Stevens

Contenus :

**Partie 1 – La RISP au service de la transformation sociale**

1.1 Utilité sociale RISP

1.2 Paradigmes épistémologiques

1.3 Enjeux épistémiques

1.4 La démarche probante

La recherche interventionnelle en santé des populations (RISP) vise à transformer durablement les conditions de vie et l'état de santé des populations. Au-delà de la production de connaissances, elle est au service de la décision et de l'action. Cette finalité implique de repenser les approches classiques de la preuve, de reconnaître la diversité des savoirs et de leurs sources. La mise en œuvre de la RISP soulève également des enjeux éthiques, notamment en matière de participation et de pouvoir décisionnel.

Cette première partie du module explore ces dimensions essentielles pour mieux comprendre comment la RISP peut véritablement contribuer à la transformation sociale.

## **Partie 2 - Anticiper et accompagner le devenir de l'intervention**

### 2.1 Implémentation

### 2.2 Viabilité

### 2.3 Transférabilité

### 2.4 Mise à l'échelle

La partie "**Anticiper et accompagner le devenir de l'intervention**" explore les étapes essentielles pour garantir le déploiement pertinent des expériences et expérimentations d'interventions en santé publique. Tel que défini par la RISP, ce type de recherche poursuit une visée cognitive mais aussi une visée pragmatique. Ainsi elle s'intéresse au devenir des interventions.

Nous aborderons quatre aspects fondamentaux qui permettent de maximiser l'acceptabilité, l'efficacité, la portée et la pérennité des actions entreprises. Tout d'abord, l'**Implémentation Research** s'intéresse à l'intégration des pratiques fondées sur des données probantes dans les usages quotidiens, en identifiant et en surmontant les obstacles à leur adoption dans différents contextes. Ensuite, nous examinerons la notion de **validité viable** d'une intervention, entendue comme sa capacité à s'intégrer et à perdurer dans le système où elle est déployée, en prenant en compte la compatibilité avec les structures existantes et les perceptions des parties prenantes. La **transférabilité** des interventions, quant à elle, s'intéresse à leur capacité à reproduire des résultats similaires dans des contextes différents, tout en ajustant les stratégies aux spécificités locales et culturelles. Enfin, la **mise à l'échelle** des interventions se concentre sur leur expansion géographique ou populationnelle, leur normalisation et leur pérennisation, en utilisant des stratégies adaptées et des ressources suffisantes pour maximiser leur impact sanitaire. Ainsi nous vous proposons un tour d'horizon des concepts, méthodes et outils permettant d'interroger et d'accompagner le déploiement des interventions pour la santé des populations, au-delà des dispositifs expérimentaux.

## **Partie 3 – Partager et faire perdurer les produits de la RISP**

### 3.1 Cadrage conceptuel TC

### 3.2 Conditions du TC

### 3.3 Outils du TC

### 3.4 Applications TC

Le transfert de connaissances (TC) en santé publique vise à faire en sorte que les résultats de la recherche, les méthodologies, les données probantes et les expertises scientifiques soient mobilisés de manière efficace et utile par les décideurs publics, les professionnels de santé, les acteurs communautaires, ainsi que les citoyens. L'objectif n'est pas uniquement de rendre la recherche visible ou accessible, mais bien de favoriser son utilisation concrète dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, des pratiques et des programmes de santé.

Dans cette perspective, le TC dépasse une vision linéaire et descendante de la communication scientifique. Il s'inscrit dans une approche bidirectionnelle, qui reconnaît la diversité des formes de savoirs en jeu dans la santé publique : les savoirs académiques issus de la recherche, mais aussi les savoirs expérientiels développés par les professionnels de terrain, les praticiens, les personnes concernées, les patients et les communautés elles-mêmes. Ces savoirs, construits dans l'action, l'expérience vécue ou la pratique quotidienne, sont essentiels pour juger de la pertinence, de la faisabilité et de l'acceptabilité des interventions proposées.

Le transfert de connaissances devient alors un processus de co-interprétation et d'ajustement mutuel entre producteurs et utilisateurs de connaissances. Il ne s'agit pas simplement de diffuser des résultats ou de vulgariser des articles scientifiques, mais bien de traduire, adapter et contextualiser les savoirs pour les rendre actionnables, c'est-à-dire compréhensibles, mobilisables et utiles dans des environnements complexes, en tenant compte des contraintes politiques, sociales, économiques et culturelles locales.

## **Partie 4 – Penser et construire la RISP collectivement**

- 4.1 Historique et cadres théoriques : origines, définitions, types
- 4.2 Les savoirs pluriels, les méthodes de co-construction
- 4.3 Mesurer et favoriser la participation
- 4.4 Réflexivité et posture du chercheur

Les recherches participatives en RISP constituent aujourd'hui un levier important pour concevoir des interventions mieux adaptées aux réalités des territoires et aux besoins des populations. Elles permettent d'articuler de manière dynamiques et collectives différents types de savoirs : les savoirs scientifiques, les savoirs professionnels et les savoirs d'usage. Cette co-construction des connaissances ne vise pas uniquement une production de savoir académique, mais aussi un impact concret sur les pratiques, les politiques publiques et les conditions de vie des populations concernées. Cependant, s'engager dans une démarche participative exige plus qu'un changement de méthode. Cela implique une posture réflexive de la part des chercheurs qui doivent naviguer dans des contextes parfois complexes marqués par des rapports de pouvoir, des attentes hétérogènes et des enjeux éthiques majeurs. Le rôle du chercheur peut devenir celui d'un facilitateur de processus collectifs, d'un garant du cadre éthique, et d'un acteur engagé dans une dynamique de transformation sociale. Elles exigent une posture réflexive de la part des chercheurs, qui doivent naviguer entre co-construction des connaissances, respect des principes éthiques et engagement dans des dynamiques de transformation sociale.

1 Webinaire– (durée 1h) Orientation disruptive / Applications concrètes / Récits ou témoignages

+ une semaine d'enseignement sur site (les différentes universités partenaires organisant ce module en présentiel à tour de rôle).

Total : 125 heures.





Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 24 février 2025)

Les cellules à compléter sont colorées en vert

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet

NOM DU PROJET

D.I.U. Recherche interventionnelle pour la santé des populations (R.I.S.P.)

Date de réalisation de la fiche

29/04/2026

Composante / Labo / Structure

Santé

Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - indiquer un nombre / pas de texte)

7

Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)

125

Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)

40

Part des heures d'enseignement assurée par UJM

Attention pour les diplômes délocalisés : minimum 40 % assuré par l'UJM (il y a également un minimum de 20% en présenteil)

32%

Estimation de la Charge financière du projet

Charge d'enseignement

2 599 €

Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments.

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)

Coût horaire

Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)

Total

Titulaires / Non titulaires

Titulaires PU - en EQTD

248 €

0

- €

Titulaires MCF - en EQTD

190 €

0

- €

Titulaires PRAG - en EQTD

200 €

0

- €

Titulaires PRCE - en EQTD

163 €

0

- €

Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST,...) - en EQTD

142 €

0

- €

Vacataires - en EQTD

61 €

40

2 449 €

Prestation de service

Petit déjeuner d'accueil

150 €

150 €

Suivi projet / Jurys / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)

Coût horaire

Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)

Total

Titulaires / Non titulaires

Titulaires PU - Heures valorisées eqTD

248 €

0

- €

Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD

190 €

0

- €

Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD

200 €

0

- €

Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD

163 €

0

- €

Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD

142 €

0

- €

Vacataires - Heures valorisées eqTD

61 €

- €

Prestation de service

Frais de déplacement

1 450 €

Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet.

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Prix unitaire réel ou estimé

Nombre

Total

Train

250 €

1

250 €

Vol

- €

Hotel

120 €

6

720 €

Repas

12 €

40

480 €

Visa

- €

Perdiem

- €

Autres (préciser)

- €

Charges Personnels BIATSS

2 591 €

Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Coût horaire

Nombre d'heures

Total

BIATSS Catégorie C

27 €

29

794 €

BIATSS Catégorie B

30 €

26

775 €

BIATSS Catégorie A

41 €

25

1 021 €

Frais de déplacement

1 450 €

Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet.

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Prix unitaire réel ou estimé

Nombre

Total

Train

250 €

1

250 €

Vol

- €

Hotel

120 €

6

720 €

Repas

12 €

40

480 €

Visa

- €

Perdiem

- €

Autres (préciser)

- €

Charges Personnels BIATSS

2 591 €

Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Coût horaire

Nombre d'heures

Total

BIATSS Catégorie C

27 €

29

794 €

BIATSS Catégorie B

30 €

26

775 €

BIATSS Catégorie A

41 €

25

1 021 €

Frais de déplacement

1 450 €

Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.

Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94).

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Estimation des recettes du projet

Recettes estimées du projet

13 790 €

Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes.

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Prix unitaire

Nombre

Total

Subvention(s) directe(s)

- €

Recettes Inscription

1 970 €

7

13 790 €

Participation du partenaire

- €

Autres (préciser)

- €

Synthèse économique globale du projet

Estimation du total des charges du projet en coût complet

7 437 €

Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires

7 439 €

Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet

6 353 €

Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires

6 351 €

Synthèse économique du projet par étudiant

Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet

1 062 €

Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet

4

Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires

1 063 €

Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet

4

Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet

27 €

Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires

27 €

Synthèse budgétaire du projet

Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université

22%

3 034 €

Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)

10 756 €

UNIVERSITÉ DE LYON



UNIVERSITÉ DE LYON

